L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 JUIN 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Législation.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 11 JUIN.

LOIS DE 1850.

Les lois passées par la Législature, dans la session de 1850, ont été délivrées à l'Etat. Les personnes qui ont droit à un exemplaire, du quatre de membres du Sénat ou de la Chambre, de juges, greffiers, shériffs ou juges de paix, sont invitées à se présenter au bureau de ce journal, où elles en prendront livraison sur leur reçu.

☞ L'Imprimeur d'Etat prévient aussi le public qu'il a reçu du Secrétaire d'Etat l'autorisation de vendre, pour le compte de l'Etat, les lois de 1850, à raison d'une piastre l'exemplaire broché.

SITUATION DE LA CALIFORNIE.

Il serait temps que le Congrès se prononçât enfin sur l'admission de la Californie; car en nouvelles qui nous arrivent de cette province sont fort graves. Malheureusement à cette question se trouve lié celle de l'esclavage à laquelle les hommes sages, les vrais patriotes cherchent vainement une solution depuis l'ouverture du Congrès.

Un conflit d'une nature sérieuse a déjà éclaté entre le collecteur du port de San-Francisco et les cours provinciales. Celles-ci réclament naturellement, en l'absence de cours fédérales, le droit de prendre connaissance des affaires maritimes, et elles l'exerçaient sans opposition de la part des habitans, qui au contraire, trouvaient leur profit lorsque M. Collier s'est tout à coup avisé d'élever nous nous ne savons quelles objections et de s'ériger de son chef juge suprême dans les affaires d'amirauté.

La prétention peut paraître exorbitante, mais M. Collier, ma gre tous les avis et toutes les remontrances, n'en a pas moins persisté à s'arroger des pouvoirs judiciaires en sa qualité de receveur du fisc. Les cours établies en vertu des lois locales n'ont pas voulu admettre la prétention et il en est résulté un tiraillement qui ne saurait qu'a menace plus d'une fois de tourner en tragique.

Ce conflit est vraiment déplorable, mais était-il possible de l'éviter? Non. Tant que le Congrès laissera notre province dans la position fausse et précaire où elle se trouve, il n'y avait ni ménagemens, ni égards, ni politesse, entre les représentans de l'autorité fédérale et ceux que les lois californiennes ont investi du pouvoir dans un département quelconque.

Il importe de faire cesser cet état de choses et, il y voyons d'autre remède que d'admettre immédiatement la Californie dans l'Union. Que le Congrès y songe. Notre province s'peuple rapidement. Il n'y porte une foule d'aventuriers de tous les pays, étrangers les uns aux autres, parlant des langues différentes, ayant des mœurs diverses. L'harmonie ne saurait se régner longtemps dans une pareille agglomération. Déjà nous avons eu à enregistrer des collisions sanglantes entre les Américains d'une part, et les Mexicains, les Péruviens, les Chiliens, etc., de l'autre. L'intérêt de chacun commandait que la propriété soit respectée, et que tout ce qui n'a fait jusqu'à ce jour que des malfaiteurs, et de simples, le voient l'assassinat soit mis à respecter. Mais cette salutaire terreur durera-t-elle toujours? Lorsque le torrent de l'emigration aura versé sur les bords du Sacramento toutes les scories des deux Amériques et des îles du Pacifique, l'élément prépondérant n'importera-t-il pas sur l'élément d'ordre? Voilà ce que l'on est en droit de se demander avec une certaine inquiétude.

Le danger le plus grand n'est pas à craindre. Le désordre peut être réprimé par des moyens énergiques, mais les deux d'indépendance qui germent dans quelques esprits, pourraient on les réalisant facilement. Les esprits, en dehors. Or, cette pensée de se constituer en république indépendante, tend chaque jour davantage, nous assure-t-on, à s'imposer au peuple. Ceux-ci est lasque d'attendre. Il lui faut des débouchés, dit-il, tant des esprits, il la faut une voie ouverte pour se protéger. Il n'a rien de tout cela, parce que le Nord et le Sud se disent ne peuvent s'entendre sur la question d'esclavage. Il recompte à perte d'or qu'il reçoit de avec un peu de labeur des mines et des pépites, parce qu'il n'y a pas de San Francisco où le numéraire et le précieux minerai peuvent se convertir en espèces, et, chose inouïe, dans un pays où la richesse métallique dépasse tout ce que peut rêver l'imagination, l'abondance du numéraire paralyse l'industrie et prévient l'essor de la prospérité publique.

Ce dernier inconvénient aux conditions variées, dont l'admission dans la Confédération? Oui, le Congrès tout le premier le reconnaît. Pourquoi donc cette injustice suprême de repousser des frères qui demandent à entrer dans la grande famille américaine? Pourquoi les priver d'un gouvernement qui est en définitive le seul aussi bien que le notre? Pourquoi les livrer à l'anarchie? Que les législateurs de Washington nous répondent. La Californie est déjà un Etat puissant et l'on devrait se garder de nous en faire pénitence. Ce qu'elle réclame est un droit, abusivement un droit, et si les honorables de la Chambre Haute et de la Chambre Basse tout longtemps encore la sourde oreille, nous serons peu surpris d'entendre dire un de ces jours qu'il s'est formé sur les bords du Pacifique un Etat indépendant avec toutes les attributions ordinaires d'une nation souveraine.

Qu'on se hâte donc à Washington. Les conjonctures sont graves. On se lasse d'attendre là bas San Francisco tandis que vous débitez ici de magnifiques harangues, et, vous le savez, le plus beau discours ne vaudra jamais une province, surtout lorsque cette province s'appelle Californie.

LE GÉNÉRAL LOPEZ

EXTRAIT DE COMMISSAIRE BALDWIN.

Il y a dix heures et demie du matin, a comparu devant le commissaire des Etats-Unis la dame, enquête relative aux faits qui ont précédé l'arrestation du général Narciso Lopez. Parmi les femmes citées par le ministère public, on remarquait le colonel Wheat blessé à l'affaire de Cardenas.

Le premier témoin appelé a été M. John Henderson, un des avocats du général Lopez.

M. Hunton, avocat des Etats-Unis.—Connaissez-vous le général Lopez?

M. Henderson.—Avant de répondre à cette question, je déclare qu'on ne me tient rien dire qui soit de nature à m'incriminer. Oui, je connais le général Lopez, de réputation depuis plusieurs années et personnellement depuis cinq mois.

M. Hunton.—Savez-vous qu'il ait prononcé des discours en faveur de l'indépendance de Cuba?

M. Henderson.—Je m'oppose à cette question. Le ministère doit bien tenir au droit reproche aux citoyens.

Le commissaire déclare que la question ne peut pas être posée.

M. Hunton.—Avez-vous vu le général Lopez à la Nouvelle-Orléans au commencement de mai?

Le témoin.—Oui.

Demande.—Savez-vous s'il est parti le 7 mai pour un pays étranger?

Le témoin refuse de répondre à cette question, car sa réponse pourrait, dit-il, l'incriminer et lui attirer plus tard des preuves contre lui-même.

Le commissaire décide que le témoin doit répondre à la question. Sa déclaration ne pourra pas l'incriminer.

Le témoin répond alors affirmativement à la question qui lui a été posée.

M. Hunton.—Savez-vous vers quel pays se dirigeait le général Lopez?

M. Larue élève encore ici une objection que le témoin maintient pas, et le témoin répond que le général Lopez est parti pour l'île des Femmes, dans l'Etat du Yucatan.

M. Hunton.—Est-il parti comme chef d'une expédition?

Cette question soulève de nouvelles objections de la part du témoin qui déclare que l'interrogatoire qu'on fut lui subir est de nature à l'incriminer. Car enfin, si les faits relatifs à l'expédition lui sont connus, c'est que peut-être il y était pour quelque chose, peut-être encore la connaissance de ces faits lui est-elle parvenue sans qu'il eût aucune part à l'expédition. C'est la une question dont il doit être le seul juge, et on n'a pas le droit de forcer de témoigner indirectement contre lui-même.

Une longue discussion s'engage sur ce point entre M. Hunton, d'une part, et MM. Henderson et Larue, de l'autre.

Question.—Savez vous pourquoi le général Lopez a quitté la Nouvelle-Orléans?

Le témoin refuse de répondre, alléguant les mêmes raisons: la Cour maintient son objection.

Question.—Savez-vous sur quel navire le général Lopez s'est embarqué?

Nouveau refus de la part du témoin.

Question.—Le général Lopez est-il parti accompagné de quelques personnes?

Le témoin refuse encore de répondre, et la Cour soutient la légalité de son refus.

Question.—Avez-vous eu connaissance que le *Susan Loud* et le *Georgiana* aient quitté le port dans le mois d'avril ou le mois de mai?

Je puis répondre que le *Georgiana* est parti vers ce temps. Quant au départ du *Susan Loud* je n'en ai eu connaissance que par la rumeur publique.

Question.—Y avait-il beaucoup de personnes à bord du *Georgiana*?

Le témoin refuse de répondre, et la Cour maintient la légalité de son refus.

Question.—Connaissez-vous sa destination?

Le témoin veut encore répondre par un refus à cette question, mais la Cour, cette fois, déclare que la question est légale et que le témoin doit y répondre.

Le témoin prend la parole pendant quelques temps et dit que sa réponse pourrait amener une autre question, qui est celle-ci: "qui l'a expédié?" ce qui l'exposerait à s'incriminer. La Cour, sur ce point, a maintenu l'objection.

M. Sigur est assermenté.—Le témoin connaît le général Lopez depuis plusieurs mois; c'est à la Nile-Orléans qu'il fit sa connaissance. Le général Lopez est arrivé ici vers le 15 mars, et y resta environ deux mois. Le témoin pense qu'il a quitté la ville le 7 mai. A la question que lui fait l'avocat de district "sur quel navire?" M. Sigur refuse de répondre, sur le motif que le plus petit fait pourrait l'incriminer. L'objection est maintenue par la Cour.

Alexandre Walker, assermenté, déclare ne connaître le général Lopez que depuis son retour à la Nile-Orléans: il ne s'est rien par lui-même sur une expédition militaire qui aurait quitté la ville le 7 mai. Il a vu plusieurs personnes acheter des pistolets de Colts, mais il ne sait pas de quelle expédition ils devaient faire partie.

A la question "A quel usage ces personnes étaient-elles qu'elles devaient employer ces armes, et si elles n'avaient pas déclaré qu'elles devaient partir pour Cuba avec le général Lopez?" le témoin refuse de répondre, alléguant que sa réponse l'exposerait à une poursuite criminelle. L'objection est maintenue par la Cour.

La Cour s'ajourne à ce matin à 10 heures.

CONTRATS MUNICIPAUX.

Le Maire a adjugé hier à midi, aux enchères publiques, les contrats suivans qui concernent la Seconde Municipalité: construction d'un chemin en planche de la rue Julie à la rue du Canal; adjudicataire, au prix de $1 40 le pied, Dennis Cronan; 2o Fourniture de 299,000 pieds de bois pour le dit chemin; adjudicataire au taux de $14 les mille pieds, Wood et Merritt. 3o Construction d'un chemin en planches sur la levée; adjudicataire au taux de $1 70 le pied carré, P. Shaughessy. 4o Fourniture de 516,000 pieds de bois pour le chemin; adjudicataire, au prix de $13 60, les mille pieds, James Dixon. 5o Construction de diverses sections de chemins en planches; adjudicataire, au prix de $1 10 le pied, Dennis Cronan. 6o Fourniture de 2,400 pieds de bois pour les dits chemins, au taux de $13 50 les mille pieds, W. McGuire.

Le montant total de ces contrats s'élève à environ $33,000.

FERMETURE D'UNE GRAVASE.—Le *Concordia Intelligencer* de samedi dernier annonce que trois jours auparavant il n'était déclaré une crevasse à environ cent cinquante pieds au-dessus de la levée du Bayou Boeuf. L'alarme se répandit aussitôt dans les plantations voisines et les habitans se portèrent immédiatement sur le lieu du sinistre avec deux cents travailleurs. La brèche avait trente pieds de largeur et sept de profondeur, après vingt-quatre heures d'un travail incessant, elle a été comblée et la levée fortement consolidée. L'opération s'est heureusement eu lieu, et il est dangereux que si les planteurs avaient retardé de quelques heures les opérations nécessaires, la crevasse s'élargissant encore en profondeur et en largeur, il eût été impossible de la fermer à cause de l'impétuosité du courant. La levée du Bayou Boeuf a été construite en 1837 par l'ingénieur de l'Etat et a coûté $20,000. Elle forme l'ancienne issue du lac Concordia qui s'est tout à fait rétrécie depuis le fleuve s'est creusé un nouveau canal. Mais à l'époque des hautes eaux, le courant se porte avec violence contre la levée et menace de la trancher. Or, comme des milliers d'arpens de terre, en pleine culture, sont protégés par cette barre et la levée de 1837, on conçoit toute l'étendue du dommage que causerait une inondation. Cette effroyable catastrophe a été prévenue une fois; Dieu veuille que les planteurs de Concordia soient toujours aussi heureux!

GRAND INCENDIE A ALEXANDRIA.

Un grand incendie a éclaté à Alexandria, sur la Rivière Rouge, le 6 courant au matin. Le feu s'est déclaré au point du jour dans une petite maison en bois située derrière l'Hôtel Washington. Les flammes se sont communiquées aux autres maisons en bois du voisinage et les ont consumées ainsi que l'Hôtel que des efforts surhumains n'ont pu préserver du fléau. Le vent soufflait avec violence et la destruction de la ville entière paraissait inévitable, car les étrangers pétriefiés ont été racontées par la presse avec une audacieuse irrévérence. Bostonian, le vile puritaine, aura bientôt son assemblée de femmes; une réunion préparatoire y a eu lieu le 20 du mois dernier et il a été décidé que la Convention se constituerait dans la ville de Worcester, au mois d'octobre prochain. Mme Pauline Wright Davis présidait la réunion, Miss Lucy, qui avait été nommée secrétaire, ne s'est pas contentée de cet emploi passif et a bravement harangué l'assemblée. Elle a dit que c'était une chose affreuse de voir les hommes s'arroger, à l'exclusion des femmes, tous les droits civils et politiques, tous les fonctions qui exigent l'exercice de l'intelligence et des hautes facultés de l'âme. La femme doit à son tour descendre dans la place publique, se mêler aux affaires, nommer ses gouvernans, exercer les droits souverains qui découlent de la souveraineté populaire, en un mot traiter de pair avec l'homme. Ce beau discours de Miss Lucy a été applaudi à outrance.

Que signifient donc toutes ces velléités rebelles des filles d'Ève? Envient-elles les soucis de l'homme et n'ont-elles pas assez de leur lot si lourd pourtant? Eh bien! qu'elles voient, qu'elles pérorent dans des meetings, qu'elles hurlent dans les clubs, qu'elles fassent la guerre, qu'elles gouvernent, qu'elles tonnent, qu'elles machent du tabac et qu'elles jurent! Qu'elles fassent tout ce qu'elles veulent et tout ce que leur recommande de faire Miss Lucy, et elles finiront par redevenir femmes, c'est-à-dire bonnes, aimables, douces, réservées, modestes, car ainsi le veut la nature, cette loi suprême dont la violation est toujours accompagnée de souffrance et de honte.

CRESCENT CITY.—Le magnifique steamer est parti de New-York pour Chagres le 1er de ce mois avec plus de trois cents passagers.

POMPE A VAPEUR.—Un habitant d'Augusta, en Georgie, vient d'inventer une pompe à vapeur dont l'habilité sera inappréciable dans les incendies. Cette pompe, que deux hommes peuvent manœuvrer facilement, lance deux jets d'eau au-dessus d'une grande maison à trois étages et quelle que soit d'ailleurs la longueur des tuyaux. En dix minutes la pompe est mise en état et la vapeur formée. Si ce que disent les journaux de la Georgie de la nouvelle invention se confirme, les pompes à bras, si lourdes et si compliquées, devront faire place à la pompe à vapeur.

SINISTRE.—Le steamer *Monongahela*, se rendant de St-Louis à Galena, s'est heurté le 2 de ce mois contre un roc et a coulé dans quatre pieds d'eau. Une grande partie de la cargaison a été endommagée. On croit pouvoir relever le bateau malgré les avaries considérables qu'éprouvé la coque.

ACCIDENT.—Le 31 du mois dernier, une maison à quatre étages située à New-York, au coin de Fourth street et de Broadway, s'est écroulée avec un horrible fracas. Des ouvriers occupés au rez-de-chaussée voyant vaciller le mur du milieu se sont précipités à temps hors de l'édifice. Personne n'a été blessé. La maison avait coûté $40,000.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIERE MUNICIPALITE.—Le célèbre Bill Clifford a été arrêté dimanche par l'officier de police Boulloss, sous la prévention d'avoir commis un vol à bord du bateau à vapeur *Cora No 2* et d'avoir soustrait à un pauvre diable la petite pacotille de poudre d'or qu'il était allé recueillir bien loin sur les rivages peu explorés du Sacramento. Il a été envoyé en prison en attendant le jour de l'instruction.—William Spriggins, David Kerney et Wenchman McGovern, accusés de s'être portés, sans provocations, à des voies de fait sur la personne d'un nommé Pierre Lessace et de l'avoir ensuite conduit au corps de garde, ont été comparaître devant le recorder pour expliquer les motifs de leur conduite. Cependant l'affaire n'a pas été instruite; elle sera appelée un autre jour. Wm McCormick, coignant des voies de fait de la part de James Hagan, l'a fait mettre sous caution.—Francis Humphrey *dit* Davis, a été arrêté par la police qui avait à son endroit des soupçons trop motivés: il a été trouvé nanti de ces instrumens susceptibles à l'aide desquels on fait sauter les serrures. Le recorder l'a envoyé devant la 1re Cour de District.—Joe Cottingham a été envoyé à la maison de travail pour délit de vagabondage: il y restera trois mois.—Un mandat d'arrêt a été décerné contre deux individus nommés Thomas Jennings et Thomas Farrell, accusés d'avoir assailli sans provocation Martin Tearney et John Welsh.

TROISIEME MUNICIPALITE.—J. Bahrman s'est présenté hier au bureau du recorder et a formulé une plainte en voies de faits contre le nommé Markey. Celui ci, arrêté aussitôt, a dû fournir un cautionnement pour répondre de sa prochaine comparution.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Cette Cour s'est réunie hier comme de coutume, mais il ne s'y est rien fait. Le terme du juge McHenry est expiré: son successeur, M. Larue, siégera ce matin.

DEUXIEME MUNICIPALITE.—Daniel Brown, accusé de voies de fait, comparaissait hier devant le recorder Baldwin qui l'a envoyé devant la 1re Cour de District.—E. Smith *dit* Adams a été arrêté sous la prévention de vol: il sera interrogé le 17 courant.—Le nommé Mengert, accusé de vol sur la personne d'une petite fille de neuf ans, a été arrêté et comparaîtra ce matin devant le Recorder.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT—W. F. C. Duplessis a institué hier à la 4e Cour de District une affaire en dommages-intérêts contre M. Joseph Génois, recorder de la 1re municipalité. Il déclare qu'ayant été accusé de voies de fait avec circonstances dangereuses, il a été traduit devant le recorder Genois qui a refusé de recevoir le cautionnement que lui, le prévenu, offrait et qu'un magistrat instructeur est tenu d'accepter lorsque le répondant est solvable et qu'il ne s'agit pas de meurtre. M. Duplessis déclare qu'il en a souffert dans sa réputation un dommage qu'il évalue à dix mille piastres.

COUR DU MAIRE.—La Cour du Maire a siégé hier dans la 2e municipalité. Elle s'est constituée sous les auspices du Maire, du Recorder Caldwell et de l'Aldermann Hulse. M. Jones, secrétaire du Recorder, a été nommé greffier provisoirement. M. Reese, second avocat de district, a demandé que le jury lui décharge. La Cour a fait droit à cette demande et s'est ajournée au second lundi de juillet prochain.

LA COMMISSION DE LIQUIDATION CONTRE LA MUNICIPALITE No 1.—Nous avons déjà rendu compte du jugement prononcé par le juge Kendedy dans l'affaire dont le titre est inscrit à la tête de ces lignes. La Commission a interjeté appel devant la Cour Suprême. Ce tribunal est sur le point de s'ajourner, mais nous apprenons qu'il prendra immédiatement connaissance de l'affaire afin de se prononcer sur la constitutionnalité de la loi de 1850 créant la Commission de Liquidation. Il importe qu'une décision, dans quelque sens que le tribunal juge à propos de la donner, soit rendue sur le champ.

THEATRE D'ORLEANS.

Le bénéfice de Mme Gulmer.—Le Général Lopez.

Ainsi que nous l'annoncions, il y a quelques jours, c'est positivement ce soir qu'aura lieu le bénéfice offert à Mme Gulmer par ses habitués du théâtre. Le parquet est donc presqu'en totalité; bonne partie des loges le sont aussi; donc les dames ne seront pas défaut.

Si la raison n'était pas avancée, nous aurions commencé aux organisateurs de cette soirée de tenter de naturaliser ici un genre français. Nous voudrons parler du plateau qui garde d'ordinaire un des camarades du bénéficiaire, et qu'on se trouve au bas de l'escalier des loges, près du contrôle. Lorsque l'artiste est aimée du public, bon nombre de spectateurs déposent leur étrenne sur la petite table, et l'on a vu le produit du plateau dépasser souvent le chiffre de la recette du bureau. Lorsqu'un joli visage et deux beaux yeux vous sollicitent par un regard muet mais expressif, en faveur du bénéficiaire, qui pourrait résister au désir d'obtenir pour son seul le doux sourire et les gracieuses paroles avec lesquelles la charmante quêteuse vous remercie?

Toutefois, à défaut et peut-être concurremment avec la nouveauté de ce spectacle, un autre attrait amènera ce soir dans la salle d'Orléans. Nous tenons de source certaine que le héros de Cardenas, le général Lopez, si formellement promis de se rendre à la représentation et a retenu sa loge. Ceux qui n'ont pas encore vu le patriote cubanais pourront le voir tout à leur aise et garder le souvenir d'une figure, qui désormais appartient à l'histoire contemporaine. L'heureux résultat de cette circonstance sera d'arrondir la recette, et sous ce rapport nous félicitons celui qui le premier a eu l'idée d'offrir au général Lopez une place dans la tête de ce soir.

JACQUES DE R....

DROITS DES FEMMES.—A l'instar du fameux club parisien dont Mme Niboyet, et nous nous rappelons bien le nom de l'intéressante dame, était la présidente et la suprême directrice, il s'organise depuis quelque temps dans divers Etats de l'Union des assemblées de femmes destinées à revendiquer les droits politiques et civils de la plus belle moitié du genre humain. Cincinnati a eu sa Convention féminine dont les étranges péripéties ont été racontées par la presse avec une audacieuse irrévérence. Boston, la ville puritaine, aura bientôt son assemblée de femmes; une réunion préparatoire y a eu lieu le 20 du mois dernier et il a été décidé que la Convention se constituerait dans la ville de Worcester, au mois d'octobre prochain. Mme Pauline Wright Davis présidait la réunion, Miss Lucy, qui avait été nommée secrétaire, ne s'est pas contentée de cet emploi passif et a bravement harangué l'assemblée. Elle a dit que c'était une chose affreuse de voir les hommes s'arroger, à l'exclusion des femmes, tous les droits civils et politiques, tous les fonctions qui exigent l'exercice de l'intelligence et des hautes facultés de l'âme. La femme doit à son tour descendre dans la place publique, se mêler aux affaires, nommer ses gouvernans, exercer les droits souverains qui découlent de la souveraineté populaire, en un mot traiter de pair avec l'homme. Ce beau discours de Miss Lucy a été applaudi à outrance.

Que signifient donc toutes ces velléités rebelles des filles d'Ève? Envient-elles les soucis de l'homme et n'ont-elles pas assez de leur lot si lourd pourtant? Eh bien! qu'elles voient, qu'elles pérorent dans des meetings, qu'elles hurlent dans les clubs, qu'elles fassent la guerre, qu'elles gouvernent, qu'elles tonnent, qu'elles machent du tabac et qu'elles jurent! Qu'elles fassent tout ce qu'elles veulent et tout ce que leur recommande de faire Miss Lucy, et elles finiront par redevenir femmes, c'est-à-dire bonnes, aimables, douces, réservées, modestes, car ainsi le veut la nature, cette loi suprême dont la violation est toujours accompagnée de souffrance et de honte.

CRESCENT CITY—Le magnifique steamer est parti de New-York pour Chagres le 1er de ce mois avec plus de trois cents passagers.

POMPE A VAPEUR.—Un habitant d'Augusta, en Georgie, vient d'inventer une pompe à vapeur dont l'habilité sera inappréciable dans les incendies. Cette pompe, que deux hommes peuvent manœuvrer facilement, lance deux jets d'eau au-dessus d'une grande maison à trois étages et quelle que soit d'ailleurs la longueur des tuyaux. En dix minutes la pompe est mise en état et la vapeur formée. Si ce que disent les journaux de la Georgie de la nouvelle invention se confirme, les pompes à bras, si lourdes et si compliquées, devront faire place à la pompe à vapeur.

SINISTRE.—Le steamer *Monongahela*, se rendant de St-Louis à Galena, s'est heurté le 2 de ce mois contre un roc et a coulé dans quatre pieds d'eau. Une grande partie de la cargaison a été endommagée. On croit pouvoir relever le bateau malgré les avaries considérables qu'éprouvé la coque.

ACCIDENT.—Le 31 du mois dernier, une maison à quatre étages située à New-York, au coin de Fourth street et de Broadway, s'est écroulée avec un horrible fracas. Des ouvriers occupés au rez-de-chaussée voyant vaciller le mur du milieu se sont précipités à temps hors de l'édifice. Personne n'a été blessé. La maison avait coûté $40,000.

LE COLONEL FREMONT.—La Société Géographique de Londres a voté une médaille d'or au colonel Frémont. Cette Société, on le sait, donne chaque année une semblable médaille à celui qui fait le plus de découvertes géographiques.

AMERIQUE DU SUD.—Nos derniers avis de l'Amérique du Sud sont du 13 avril. Montevideo était toujours assiégée par les forces d'Oribe. La fièvre jaune continue ses ravages à Rio-Janeiro. Un vaisseau portugais de soixante-quatorze canons, le *Vasco de Gama*, a perdu environ dent hommes de l'équipage et de l'état-major. Deux steamers de guerre français sont arrivés à Montévideo avec quinze cents hommes de troupe.

FEUILLETON.

Mémoires D'OUVRE-VOMBE.

CE QUE JE LAISSE A PRAGUE. — LE DUC DE BORDEAUX.

J'étais entré à Prague avec de grandes appréhensions. Je l'étais dit: Pour nous perdre il suffit souvent à Dieu de nous remettre entre les mains nos destinées; Dieu fait des miracles en faveur des hommes, mais il leur en abandonne la conduite, sans quoi ce serait lui qui gouvernerait en personne; or les hommes font avorter les fruits de ces miracles. Le crime n'est pas toujours puni dans ce monde; les fautes le sont toujours. Le crime est de la nature infinie et *générale* de l'homme, le ciel seul en connaît le fond et s'en réserve quelquefois le châtiment. Les fautes d'une nature bornée et accidentelle sont de la compétence de la justice étroite de la terre: c'est pourquoi il serait possible que les dernières fautes de la monarchie fussent rigoureusement punies par les hommes.

Je m'étais dit encore: On a vu des familles royales tomber dans d'irréparables erreurs, en s'instituant d'une fausse idée de leur nature: coupables et se regardent comme des familles divines et exceptionnelles; tantôt comme des familles mortelles et privées; selon l'occurrence, elles se mettent audacieuses de la loi commune ou dans les limites de cette loi. Violent elles les constitutions politiques? elles s'écrient qu'elles sont la source de la loi, qu'elles ne peuvent être jugées par les règles ordinaires. Violentées elles invoquent leur dignité, donnent, par exemple, une éducation dangereuse à l'héritier du trône? elles répondent aux réclamations: "Un particulier peut agir envers ses enfans comme il lui plaît, et nous ne le pourrions pas!"

Eh non! vous ne le pouvez pas: vous n'êtes ni une famille *divine*, ni une famille *privée*; vous êtes une famille *publique*; vous appartenez à la nation, vous appartenez à la royauté plutôt que la royauté seule; elles sont bornées, vous êtes illimitées; vous appartenez à la nation entière: un roi bronche et s'en va; mais la nation s'en va-t-elle? Ne ressent-elle aucun mal? ceux qui sont demeurés attachés à la royauté abattue, ceux mêmes de leur bonheur, ne sont-ils ni intérêts, ni dans leur carrière, ni poursuivis dans leurs proches, ni entravés dans leur liberté, ni menacés dans leur vie? Encore une fois, la royauté n'est point une propriété privée, c'est un bien commun, indivis, et des tiers sont engagés dans la fortune du trône. Je craignais donc, dans les troubles inséparables du malheur, que la royauté n'eût quelque chose à craindre, et n'eût rien fait pour y revenir en temps utile.

D'un autre côté, tout en reconnaissant les dommages immenses de la loi salique, je ne me dissimulais pas la difficulté de faire à ses inconvéniens pour les peuples et pour les rois: pour les peuples, parce qu'elle mêle trop leur destinée avec celle des rois; parce que le pouvoir permanent en enivre, ou perdent les notions de la terre; tout ce qui n'est pas à leurs autels, prêtres prostitués, hommes vils, abaissemens profond, est impiété. Le malheur ne leur apprend rien, l'adversité n'est qu'une pédagogie grossière qui ne rassure de respect, et les catastrophes ne sont pour eux que des menteuses.

Je m'étais heureusement trompé: je n'ai point trouvé dans les rues X dans ces hautes erreurs qui naissent au faîte de la société. Je l'ai trouvé seulement dans ces illusions communes d'un accident malencontreux, et qui sont plus explicables. Tout est à consoler l'amour-propre du frère de Louis XVI. Il a vu le monde politique se détruire, et il attribue avec quelque raison cette destruction à son époque, non à sa personne: Louis XVI n'a-t-il pas perdu la Révolution et son trône? Bonaparte n'a-t-il pas été vaincu? Il a vu le monde du théâtre de sa gloire, et il n'est il pas le miroir capital de son œuvre? Les trois siècles de l'Europe ne sont-ils pas tombés devant lui, Charles X, plus que ces trois rois renversés? La vanité se défendit contre des événemens; il était averti du danger par sa police et par des symptômes publics: il a pris l'initiative, il a attaqué pour ne pas être attaqué. Les lettres des trois émeutes n'ont-elles pas été conspirantes, qu'elles avaient pour la comédie pendant quinze ans? Eh bien! Charles a pensé qu'il était de son devoir de faire un effort; il a essayé de sauver la légitimité, de la sauver avec elle la grande institution européenne: il a livré la bataille et il a perdu; il s'est immolé au salut des monarchies; voilà tout: Napoléon a eu Waterloo, Charles X ses journées de Juillet.

Ainsi les choses se présentent au monarque infortuné, il reste immuable, accepte des avertissemens qui calent et assujettissent son esprit. A force d'immobilité, il atteint une certaine grandeur: homme d'imagination, il vous écoute, il vous se laisse point contre vos idées, il a l'air d'entrer et n'y entre point du tout. Il est des actions qui ne sont pas les mêmes dans les grands cœurs, plus dans les petits; elles ne sont pas les mêmes dans les lois et les mœurs, les secondes changent avec la succession des siècles. Si les chevaliers de quelques actions sont pareils à diverses époques, les causes qui les ont produits sont indifférentes.

Quand nous nous crainte prolongées, des préjugés et des hommes vaniteux nous avertissent, on le conçoit; mais la distance possède et constitue que la Restauration a été, historiquement parlant, une des plus heureuses phases de notre cycle révolutionnaire. La partie dont la chaleur n'est pas éteinte peuvent à présent s'écrier: "Nous sommes bien sous l'Empire, exclusive sous la monarchie de la Charte!" La génération future, n'arrêtant pas à cette contre-vérité, rétablira le sophisme, diront que les Bourbons rappelés prévinrent le démembrement de la France, qu'ils fondèrent parmi nous un gouvernement représentatif, qu'ils firent prospérer les finances, acquittèrent des dettes qu'ils n'avaient pas contractées, et payèrent jusqu'à la pension de la sœur de Robespierre. Enfin, pour remplacer nos colonies perdues, ils nous insérèrent, en Afrique, une des provinces les plus riches de l'empire romain.

CHATEAUBRIAND.

(*à continuer*)

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI SOIR, 10 JUIN 1850.

Le marché au coton a été très calme aujourd'hui. Les ventes ont été de 800 balles à des prix très faibles.

Le mauvais temps a suspendu les marchés au sucre et à la mélasse.

La farine n'a pas varié, mais les ventes sont seulement pour la consommation de $7 75 à $8 25 le baril. Quelques petits lots de maïs ont été faits aux anciens prix.

Les nouvelles sont bonnes, le mais pour vaut $11 et le prime, $9 le baril. Le lard sale est en demande à des prix fermes.

Le change n'a pas varié, mais la demande est languissante.

Le fret est le même. coton pour Liverpool à ⅛ d.

☞ Nous offrons nos sincères remerciemens aux journaux de la Nouvelle-Orléans pour l'activité qu'ils ont déployée samedi dernier à l'occasion de la grande quantité d'eau jetée sur nos marchandises a été assez considérable, mais cela ne nous empêche pas de reconnaître le service qui nous a été rendu. Nous adressons nos félicitations en particulier à la rédaction du Bulletin et à la presse du soir le lieu du sinistre et qui a pu contribuer à maîtriser le feu.

S. MASPEREAU & CO,
11juin—1jr 25, rue Condé

J. LEVOIS, No 47, rue Chartres.

☞ Le soussigné appelle l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur la vente des marchandises de leur magasin, qui doit avoir lieu le 13 du courant par le ministère de M. J. B. Blache, encanteur.

8jn—3 J. LEVOIS.

☞ Le paquebot OSWEGO, capitaine Thurgood, de New-York, est en déchargement vis-à-vis la rue St-Joseph. Les consignataires sont invités à faire recevoir leurs marchandises ou elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

J. W. STARKIN & Co,
11 juin Encouragé Magasins et Lafayette.

A Vendre pour cause de départ, un beau magasin de confiserie, bien achalandé avec assortiment complet de marchandises confectionnées et bisettes, laboratoire et ustensiles. S'adresser rue Poydras No 8 (en face la halle). Le successeur aura l'avantage de n'acheter que les marchandises qui pourront lui convenir.
11juin—2jr

A LOUER—Deux jolies résidences bien aérées, convenablement distribuées pour des familles, située rue Condé, entre Hôpital et Quartier. Pour les conditions, s'adresser à TRIBOUDOUS LABATA, rue Jefferson, No 9.
11jn

SUCRE—Etrasé et à vendre par TROISGROS & CO., 26, Vieille Levée
11jn

Dix piastres de récompense.

PARTI marron de chez son maître le 9 avril dernier, le nègre créole EUGENE, âgé d'environ 25 ans, taille un peu jeune, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, mince, les épaules larges, lentes et les pas arrondies, parlant créole et anglais, bégayant un peu; il a les yeux rouges et fatigués et l'air sournois—et étant généralement employé aux presses à coton.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'arrêtera et indiquera son retraite.

X. LAMBERT,
11 juin 65, rue des Magnolias.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPEDIES.—

Navire Galena, Leavitt, pr New York.
Callender, Goodwin, pr Boston.

—ARRIVES.—

Navire Albens, Chase, du Havre, via Ste Lucie.
Barque Fanny, Simmonson, de Boston.
Brick San Miguel, Bastous, de Barcelone.
Bragnaux, Young, de Thomaston.
Goelette Gov Arnold, Whitney, de Sisal.

—STEAMERS.—

Belle Key, Key, de Louisville.
J M Niles, Irvin, de St Louis.
Rio Grande, Labarthe, de St Martinville.
R C Ogleby, McKinney, de Jefferson.
Princess No 3, Holmes, de Vicksburg.
Meteor No 3, Fausset, des Attakapas.
Mondamin, Larose, de la Balize.
Eliza, Dugas, de Lockport.

LISTE DES NAVIRES

En destination pour la Nouvelle-Orléans.

HAVRE.

Navire Pyramid, Henderson, partira le 3 mai

LIVERPOOL.

Navire O J Chaffee, Thomas, chargeant le 20 avril
Navire Hulda Johnson, —— do
Navire Ferdinand, Berthet, partira le 24 avril
Navire Radius, Murray, partira le 30 avril

MARSEILLE.

Navire Cesare, Grandolfo, partira le 10 avril
Navire Maria Sogrosin, —— expédié le 26 avril

TRIESTE.

Navire European, Whiting, partira le 5 avril

BREME.

Navire Uhland, Wachsen, partira le 23 avril
Navire Edmond, à la hauteur de Dover, le 12 avril
Navire Hiziona & Walter, Bone, touche à Deal le 8 mai.

GENES.

Navire Diogenes, Day, parti le 26 mars et touche à Palermo et reparti le 4 avril.

PALERME.

Barque Rainbow, Jackson, partira le 25 mars
Barque Kent, Kendall, partant en rade
Barque Ariana, touche à Gibraltar le 18 avril
Brick Francesca, touche et parti de Gibraltar le 21 avril

CALCUTTA.

Navire St Petersburg, Flanders, partant le 20 mars

CAND.

Navire Comte de Flandre, ——, parti le 23 avril

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]

America, pour New-York, ... le 25 Mai
[DE HAVRE.]
America de New-York, ... le 19 Juin

GRAND BON MARCHE.

Cinq mille yardes de jacomats

Imprimées, bon point, a six et quart cents la yarde.

**Huit